

COMPTE-RENDU DU SNALC

Présents

Secrétaire Général, chef de division DOSPE, IEN ADASEN 1^e degré, IEN ASH, Chargée de mission politiques éducatives, Cellule contrôle de gestion.

OS : FSU/UNSA/FO/SNALC.

Accueil par le Secrétaire Général (pour rappel le DASEN est en congé maladie), rappel de l'ordre du jour.

Déclarations liminaires : UNSA/FO/FSU/SNALC.

Réactions de l'Administration :

Le CSASD du lundi 13 février a dû être placé à 16h car le calendrier initial a été bouleversé par des éléments extérieurs, il n'y avait pas le choix. Il fallait tenir les délais après les reports dus aux mouvements de grèves, pour que les instances se tiennent avant les congés afin de ne pas remettre en cause le calendrier des mouvements des personnels.

La matrice avec les informations sur les écoles a été largement diffusée de manière que les OS puissent travailler à esquisser la carte scolaire 2023. Le Secrétaire Général indique qu'il peut y avoir des désaccords avec les OS mais que l'ambition est bien d'avoir un dialogue social constructif, de qualité et sain.

- 1- Installation du comité social d'administration spécial départemental**
- 2- Approbation à l'unanimité des PV des CTSD du 2 février 2022 et du 18 mars 2022.**
- 3- Mesures de carte scolaire du 1^e degré pour la rentrée 2023 (pour consultation)**

La dotation académique est de +17 ETP et doit permettre d'améliorer les conditions d'encadrement : GS/CP/CE1 à 24 élèves maximum, dédoublements des GS en REP, amélioration du remplacement, soutien aux écoles en territoire rural, soutien à l'école inclusive.

Pour l'Aude, par solidarité académique entre départements, dotation de -3 ETP (perte de 374 élèves sur le prévisionnel de 2023)

OUVERTURES	MOTIFS
1 poste à l'école maternelle J. Macé (Carcassonne)	Dédoublément des GS en REP
1 poste à l'école élémentaire E. Zola (Narbonne)	Dédoublément des CP/CE1 en REP
1 poste à l'école élémentaire la Gravette (Carcassonne) A confirmer.	Dédoublément des CP/CE1 en REP
1 poste à l'école maternelle J. Jaurès (Carcassonne)	Application de la mesure 24 en GS
1 poste à l'école primaire de Pexiora	Application de la mesure 24 en GS
1 poste à l'école maternelle J. Prévert (Limoux)	Application de la mesure 24 en GS
1 poste à l'école primaire de Fitou	Application de la mesure 24 en GS
1 poste à l'école primaire de Pépieux	Application de la mesure 24 en CP/CE1
1 poste à l'école élémentaire R. Azalbert (Sigean)	Application de la mesure 24 en CP/CE1
2 postes BD	Amélioration du remplacement
1 poste à l'école élémentaire E. Zola (Narbonne)	Poste classe
1 poste à l'école élémentaire V. Hugo (Limoux)	Poste classe
1 poste à l'école maternelle Lamartine (Narbonne)	Occitan
1 poste à l'école maternelle de Montréal	Occitan
1 poste à l'école élémentaire A. France (Narbonne)	ULIS
1 poste à l'école élémentaire de Gruissan	Unité externalisée polyhandicap
0,5 poste à l'IME Les Hirondelles (Limoux)	Enseignant spécialisé
1 poste	Conseiller Pédagogique de circonscription ASH
1 poste	Enseignant référent pour l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
0,5 poste	Coordination accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école
1 poste	Pilotage et encadrement
0,5 poste	Décharges de directeurs d'écoles

FERMETURES		
2 postes à l'école élémentaire E. Zola (Narbonne)	Dédoulement des CP/CE1 en REP	
1 poste à l'école J. Macé (Carcassonne)	Ecoles maternelles	
1 poste à l'école J. Giono (Carcassonne)		
1 poste à l'école Lamartine (Narbonne)		
1 poste à l'école maternelle de Montréal		
1 poste à l'école d'Azille		
1 poste à l'école F. Dolto (Lézignan)		
1 poste à l'école de Gruissan		
1 poste à l'école de Cuxac-d'Aude		
1 poste à l'école J. Beaubois (Carcassonne)		Ecoles primaires
1 poste à l'école de Mazerolles-du-Razès		
1 poste à l'école de La Palme		
1 poste à l'école d'Armissan		
1 poste à l'école Fabre d'Eglantine (Carcassonne)	Ecoles élémentaires	
1 poste à l'école J. Moulin (Limoux)		
1 poste à l'école P. Nicoleau (Quillan)		
1 poste à l'école J. Miquel (Coursan)		
1 poste à l'école A. Malraux (Fleury)		
1 poste à l'école primaire de Villemagne	RPI	
1 poste à l'école primaire d'Alzonne		
1 poste à l'école primaire des Casses		
1 poste à l'école élémentaire Arago (Narbonne)	ULIS	
4 décharges de 0,25, soit 1 poste	PE maître formateur	
0,92 poste	Décharges de directeurs d'écoles	

Discussion avec les OS :

Interrogations concernant l'ouverture de certains postes au vu de la dotation restreinte (conseiller pédagogique ASH, pilotage et encadrement), besoin plutôt de postes RASED

et remplacement. Argumentation concernant les fermetures envisagées. (Surveillance des effectifs en juin pour les écoles de St Nazaire d'Aude et Cuxac-d'Aude)

Ce qu'en pense le SNALC :

On a le sentiment que ce projet a été imposé d'en haut, avec la volonté de piéger les représentants syndicaux : le projet n'est communiqué qu'au moment du CSA SD, ce qui ne nous permet pas de vous consulter pour vous représenter au mieux. Pour cette raison le SNALC a boycotté avec les autres OS le premier CSA SD qui devait se tenir le 13 février.

De plus, beaucoup trop de fermetures une fois encore, qui vont avoir les conséquences que l'on sait pour les collègues et les élèves. Certaines de ces fermetures peuvent sans doute être évitées : certains postes proposés à l'ouverture ne semblent pas nécessaires dans le contexte d'une dotation de -3 ETP (conseiller pédagogique ASH, pilotage et encadrement...). Ce dont nous manquons c'est de remplaçants par exemple.

VOTE : CONTRE à l'unanimité.

4- Prévisions d'effectifs et moyens des collèges pour la rentrée 2023 (pour information)

Les moyens d'enseignement sont en augmentation pour accompagner la croissance démographique dans l'académie : dotation de +90 ETP (pour l'aide à la réussite des élèves, le soutien aux élèves en situation de handicap, l'ouverture d'un lycée, le soutien aux dispositifs favorisant la mixité sociale)

Pour l'Aude, 102 élèves supplémentaires prévus à la rentrée 2023, et **une dotation de +9 ETP, soit 199 heures (156 HP/43 HSA)** Le ratio HP/HSA s'améliore.

Concernant le seuil d'ouverture de division, 30 élèves (25 en REP) : on n'ouvre pas une classe pour un 31^e élève, il faut qu'il y ait plus de 30 élèves sur toutes les divisions du niveau. En 2024, le contexte devrait s'inverser : il n'est peut-être pas souhaitable d'ouvrir des postes pour les refermer l'année suivante.

Chaque division reçoit une dotation de 29h. On ajoute ensuite un **accompagnement académique** pour les langues et cultures régionales (1h), et pour les sections sportives labellisées, **plus une marge non fléchée** dans la DGH.

Discussion avec les OS :

Problème des classes à 30 élèves, de la mobilité des élèves audois, précisions sur le financement des dispositifs FCA et Mare Nostrum.

Ce qu'en pense le SNALC :

On a l'impression là aussi que l'Administration essaie d'éviter les discussions concernant les moyens collèges/Segpa : ce point mériterait une réunion différente de celle de la carte scolaire 1^e degré. (Sachez que ce point de l'ordre du jour a été abordé à 12h18, après 3 heures de réunion...) Il est assez révélateur également que la répartition de la dotation ne soit pas présentée au vote. Le SNALC continuera malgré tout de demander une révision des seuils d'ouverture (30 par classe c'est bien trop d'élèves à gérer) et à défendre vos disciplines.

Les représentants du **SNALC** au CSA SD de l'Aude